CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès - CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex - Tel: 03.29.35.63.10 - Fax: 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration Séance du 31 mars 2023

Date de convocation : 17 mars 2023

Nombre de membres

¤ 21 en exercice

¤ 20 présents et représentés

¤ 20 votants

L'an deux mil vingt-trois, trente et un mars à 09h30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à LA MAISON DES TERRITOIRES, QUARTIER RICHARD, 59 B RUE DU 11 NOVEMBRE (88700 REMBERVILLERS) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs:

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. ZIMMER Aurélie (Chargée d'accueil), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), Mme. VALDENAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable, Contrôleur de Gestion) et Mme DURANT-FRECHIN Odile (Payeur Départemental).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL)

341. ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2023 : CHÔMAGE, DICRIM/PCS, ACFI REGION GRAND EST

1. Mise à jour des tarifications CHÔMAGE suite à la hausse des tarifs par le CDG 51

- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 26/09/2019 confiant au centre de gestion de la Marne l'ensemble du traitement des dossiers de demandes d'allocations pour perte d'emploi des collectivités qui lui sont affiliées,
- Vu l'avenant n°1 signé le 7/01/2021 avec le Centre de gestion de la Marne complétant la grille tarifaire des prestations avec la « simulation des droits suite à rupture conventionnelle ».
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 25/11/2022 portant fixation des montants des cotisations et des prestations de services proposés par le CDG88 pour l'année 2023 et ses annexes.

Considérant que le Centre de Gestion de la Marne a revalorisé ses tarifs au 1/01/2023 (information connue tardivement et postérieurement à la séance du conseil d'administration du 25/11/2022),

Considérant qu'il y a lieu de réajuster en conséquence les montants des tarifs proposés par le CDG 88,

Les membres du Conseil d'administration, Après un large débat, A l'unanimité,

- Adoptent les tarifications comme précisées en annexe
- Précisent que la date d'effet est fixée au 1/04/2023

2. Mise à jour des tarifications DICRIM/PCS et ACFI Région Grand Est

a) Tarification DICRIM /PCS:

- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 25/11/2022 portant fixation des montants des cotisations et des prestations de services proposés par le CDG88 pour l'année 2023 et ses annexes,

Considérant qu'il y a lieu de rectifier le mode de tarification DICRIM/PCS par heure et non par demijournée ou journée,

Les membres du Conseil d'administration, Après un large débat, A l'unanimité,

- décident d'afficher uniquement les tarifications horaires de la prestation dans la grille tarifaire globale des prestations de services du CDG 88, soit pour rappel :
 - 57.75€ par heure pour les collectivités affiliées
 - 68.25€ par heure pour les collectivités non-affiliées

 de confier au Président le soin de procéder à la communication de ces tarifs auprès de l'ensemble des collectivités vosgiennes, dans les meilleurs délais, et de réaliser toute tâche administrative et comptable liée à la mise en place de cette modification.

b) <u>Modification de la tarification des Inspections pour le compte de la Région</u> Grand-Est.

- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 25/11/2022 portant fixation des montants des cotisations et des prestations de services proposés par le CDG88 pour l'année 2023 et ses annexes,
- Vu la convention relative à la prise en charge de la mission d'inspection entre les centres départementaux de gestion de la FPT situés en région Grand Est et la Région Grand Est en date du 27/11/2019 et son avenant n°1 signé le 20/12/2022,

Considérant qu'il y a lieu de rectifier le montant horaire mentionné dans la grille tarifaire globale des prestations de services du CDG 88,

Les membres du Conseil d'administration, Après un large débat, A l'unanimité,

- décident de corriger la tarification des Inspections pour le compte de la Région Grand-Est dans la grille tarifaire globale des prestations de services du CDG 88, soit :
 - * un coût horaire de 90 €,
 - * par demi-journée de 340 €,
 - * par journée d'intervention de 590 €
- de confier au Président le soin de procéder à la communication de ces tarifs auprès de l'ensemble des collectivités vosgiennes, dans les meilleurs délais, et de réaliser toute tâche administrative et comptable liée à la mise en place de cette modification.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges Maire honoraire de GIRMONT

